

# Contre-réforme des retraites = Attaque contre les salaires

**LE 19 JANVIER, MOBILISATION GÉNÉRALE !**

**NOUVELLES RÉFORMES : CHÔMAGE, RETRAITE ...**

Paris, le 17 janvier 2023



La retraite, au même titre que les allocations chômage ou la sécurité sociale, est financée par les cotisations des travailleurs actifs. C'est le *salaires différé*. Pour le gouvernement Macron-Borne et ses commanditaires capitalistes, dans le sillage de leurs prédécesseurs, cette limitation des profits est intolérable : il faut vider de leur contenu toutes les institutions issues des conquêtes ouvrières de 1945.

Or, les mobilisations des travailleurs en grève, en 1995 et en 2020, ont ralenti l'agenda de la prédation capitaliste sur le salaire différé, si bien que leur système des retraites subsiste, du moins au regard de ceux de pays comparables<sup>(1)</sup>. Cependant, en dépit de ces cinglants revers, le gouvernement Macron-Borne a osé remettre sur le métier la contre-réforme des retraites<sup>(2)</sup> : sauf exceptions, l'âge de départ à la retraite passerait progressivement de 62 ans à 64 ans en 2030, selon une progression d'un trimestre par an, et la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein (sans décote) serait portée à 43 ans dès 2027 au lieu de 2035 (Loi Touraine de 2014). Mesure scélérate, l'âge de départ pour les agents de la catégorie active (métiers pénibles) serait aussi repoussé de 2 ans.

Cette contre-réforme, injuste et brutale, pour reprendre l'appréciation générale des organisations syndicales unies, dont les revendications sont soutenues par plus des 2/3 de nos concitoyens, dont 90 % des actifs et 3/4 des 18-24 ans. Le gouvernement minoritaire se retrouve encore plus isolé avant cette bataille décisive pour notre droit à la retraite, d'autant plus qu'il attaque tous azimuts :

s'il ne touche pas à l'âge de départ à la retraite à taux plein, qui resterait fixé à 67 ans, le gouvernement prévoit la fermeture progressive des régimes spéciaux de retraite (RATP, régime des électriciens et gaziers, Banque de France...) pour les nouveaux embauchés à partir de septembre 2023 et l'augmentation progressive de la durée de cotisations. Ça n'augure rien de bon pour nos régimes des fonctionnaires qui se retrouveraient encore plus isolés.

Le gouvernement ne se cache pas le cours de sa politique. Le leitmotiv du va-t-en-guerre Bruno Le Maire qui promet « moins de prélèvements obligatoires, moins de dépenses publiques » constitue le fil à plomb de la casse du *salairé différé* et des prestations sociales, de la casse de la solidarité nationale et des services publics. Nous sommes prévenus. Le second effet de la contre-réforme est l'augmentation de la population active d'environ 100 000 personnes supplémentaires tous les ans durant neuf ans. Il s'agit d'augmenter temporairement le chômage pour compenser la pénurie de main d'œuvre dans plusieurs secteurs et par conséquent maintenir la modération des salaires, et ce malgré l'inflation débridée.

Rares sont désormais ceux qui croient toujours à la propagande de la guerre contre les salaires diffusée par des médias aux ordres d'une poignée de milliardaires. Cependant, indiquons que l'argument d'une contre-réforme des retraites qui serait *juste* et aux fins de sauver la retraite par répartition en perdition, ne tient pas : (i) La réduction des dépenses de retraite doit notamment compenser la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à partir de 2024, soit un coût de 8 milliards d'euros par an pour le Trésor public. (ii) Les fonds de réserve des caisses de retraite cumulent 150 milliards d'euros et la CADES, alimentée par la CRDS, 24 milliards.

**Pour la défense de nos retraites, Force Ouvrière SIAAP appelle tous les agents du SIAAP à se mettre en grève toute la journée et à manifester à Paris :**

**RENDEZ-VOUS, PLACE DE LA REPUBLIQUE**

**JEUDI 19 JANVIER 2023 à 13H30**

**SOUS LE BALLON URIF FO 75**

**Parcours : République – Bastille - Nation**

**(Pour les agents de SAV, des cars seront affrétés par FO – Une information sera prochainement diffusée dès connaissance des lieux et des horaires)**

(1) Par exemple, en Allemagne, en Italie et au Danemark, l'âge de départ à la retraite est 67 ans.

(2) Lire « Retraites : les grandes mesures du projet de loi » (<https://www.force-ouvriere.fr/retraites-les-grandes-mesures-du-projet-de>)